



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Relations
Avec les Collectivités
Locales

Bureau de l'environnement

Dossier suivi par :
Marie MARTINEZ
envoi cpte rendu copil
biotope.doc

☎ : 04.68.51.68.70

✉ : 04.68.35.56.84

Mél : marie.martinez@pyrenees-orientales.
pref.gouv.fr

Perpignan, le 7 juin 2005

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

à

M. le Directeur du bureau d'étude BIOTOPE
B.P. 58
34140 MÈZE

A l'attention de Mme Danielle BOIVIN

OBJET : comité de pilotage du site NATURA 2000 « Complexe lagunaire de Canet ».

P. – J. : 1 compte rendu

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint pour information, le compte rendu de la réunion du comité de pilotage du site NATURA 2000 « Complexe lagunaire de Canet » qui s'est tenue le lundi 30 mai 2005 à Canet-en-Roussillon, salle de l'écoute du port.

Le Préfet,
Pour le Préfet
et par délégation
Le Directeur des Relations avec
les Collectivités Locales

Henry AUGUSTY

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone :

⇒ Standard **04.68.51.66.66**
⇒ D.R.C.L. **04.68.51.68.00**

Renseignements :

⇒ INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr/
⇒ SERVEUR VOCAL **04.68.51.66.67**

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des relations avec les
collectivités locales
Bureau de l'environnement

Perpignan, le -7 JUIN 2005

affaire suivie par :
Marie MARTINEZ
Compte rendu copil 30-05-05.doc
Tél. : 04.68.51.68.70
Fax : 04.68.35.56.84
marie.martinez
@pyrenees-orientales.
pref.gouv.fr

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE
DU SITE NATURA 2000 « COMPLEXE LAGUNAIRE DE CANET »**

qui s'est tenue à la salle de l'écoute du port de Canet-en-Roussillon
le lundi 30 mai 2005, sous la présidence de
M. Henri AUGUSTY, Directeur de Préfecture

Assistaient à cette réunion :

- M. Jérôme DUBOST, chargé de mission coordonnateur, Perpignan-Méditerranée
Communauté d'Agglomération (opérateur)
- M. Alain PIBOT, Direction Régionale de l'Environnement
- M. Olivier DELCAYROU, M. Marc GARIOU-POUILLAS et Mme Ghislaine
ESCOUBEYROU, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- M. Bernard KIBKALO, Direction Départementale de l'Équipement
- M. Dominique HERMAN, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- M. Cédric FUHRMANN, Direction interdépartementale des Affaires Maritimes de
l'Aude et des Pyrénées-Orientales
- M. Bertrand AUGÉ, Service Maritime et de Navigation du Languedoc-Roussillon
- Mme Florence VERDIER, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
- Mme Monique FAGE, Pays « Plaine du Roussillon »
- M. SAUT, Mairie de Canet
- M. Jean-Claude TORRENS, Maire de Saint-Nazaire
- M. Jacques PUMAREDA, Maire d'Alenya, accompagné de M. Jean-Pierre FRULIO
- M. Pierre ROIG, Conseiller Général du canton de Canet-en-Roussillon
- M. André PALAU, Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID)
- Mme Martine ROCHON, éleveur
- M. Charles NAVARRO, Fédération Départementale des Chasseurs
- M. Jean-Claude CAZELLE, ACCA d'Alenya
- M. Lionel COURMONT, Groupement Ornithologique du Roussillon
- M. Guy de MALEPRADE, association « Canet Nature Environnement » et EDEN 66

../..

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.68.66
☎ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements : ☎ INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr/
☎ SERVEUR VOCAL 04.68.51.68.67

- Mme Françoise SIROL, Association APVZH, accompagnée de M. Ary VAN OOSTEN, M. Henri CONTE, Mme Pamela SETIF et Mme Jenny ARAGONES
- Mme Rose-Marie ESCOBAR, syndicat mixte d'assainissement du bassin de la Fosseille et syndicat mixte d'assainissement du bassin de la Llobère
- M. Germain ESTEBAN, Syndicat mixte aménagement du cours inférieur du Réart

Etaient absent excusés :

- M. le Président du Conseil Général
- M. Jean-Charles REY, PMCA
- M. le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- M. le Maire de Saint-Cyprien
- M. le Directeur de l'Agence Méditerranéenne de l'Environnement
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture des P.O.
- M. le Directeur de la S.A.F.E.R.
- M. Roger UBAC, éleveur
- M. le Président de l'Association des Pêcheurs de l'Etang
- M. le Président de l'ACCA de Canet-en-Roussillon
- M. le Président de l'ACCA de Saint-Cyprien
- M. le Président de l'ACCA de Saint-Nazaire
- Mme la Présidente de l'association Charles Flahault
- M. le Président d'Espaces pour demain
- M. le Président de l'association PRIMAVERA
- M. le Président du Syndicat intercommunal d'entretien des cours d'eau des Hautes Aspres
- M. le Président du Syndicat intercommunal du Bassin d'Elne
- M. le Président du Syndicat intercommunal d'assainissement du bassin d'Elne

Assistait à la réunion en qualité d'expert :

- Mme Danielle BOIVIN, bureau d'étude BIOTOPE

Assurait le secrétariat :

- Mme Marie MARTINEZ, Préfecture - bureau de l'environnement.

* * *

M. AUGUSTY ouvre la séance en excusant l'absence de Mme la Secrétaire Générale retenue à la Préfecture compte tenu des événements survenus à Perpignan. Pour ces mêmes motifs, celle-ci l'a chargé de présider cette réunion.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour dont le point le plus important est la validation du document d'objectifs (DOCOB) du site.

Ce document a été transmis à chacun des membres du comité de pilotage. Les cartes couleurs peuvent être consultées au bureau de l'environnement à la préfecture. Pour l'instant, 4 ont été mises ligne sur le site Internet de la préfecture.

Ces précisions étant apportées, il aborde le premier point de l'ordre du jour.

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 7 décembre 2004

En l'absence d'observations, le compte rendu de la réunion du 7 décembre 2004 est approuvé à l'unanimité.

2) Approbation du DOCOB :

M. DUBOST et Mme BOIVIN présentent ce point à l'aide d'un diaporama (cf annexe du compte rendu).

M. DUBOST fait un rappel des différentes phases validées par les comités de pilotage : diagnostics écologique et socio-économique, programme d'actions.

Il indique que PMCA s'est décidé, par délibération du 24 mars 2005, d'être candidat :

- en qualité de structure animatrice, pour la mise en œuvre des actions du DOCOB
- pour la gestion des vannes.

Mme BOIVIN précise que le périmètre a été corrigé à la marge pour, d'une part, la prise en compte d'habitats prioritaires et, d'autre part, permettre la contractualisation. Cette augmentation de la surface du site d'environ 8 ha porte sa surface totale à 1872 ha.

M. DUBOST signale par ailleurs l'élaboration de 4 nouvelles fiches actions (AC10, CS5, CS6 et CS12) qui ont pris en compte les remarques du Conservatoire du Littoral et des membres du comité de pilotage.

Mme ROCHON demande quelles seront les compétences et les titres des personnes recrutées pour le suivi de l'évolution des habitats naturels d'intérêt prioritaire et communautaire (fiche CS12).

Mme BOIVIN précise que ce seront des experts scientifiques naturalistes et que le dossier sera suivi conjointement par la DDAF et la DIREN.

Mme SIROL souhaite revenir sur la démolition de la dépendance du Mas Petit (fiche AC10), démolition qu'elle trouve choquante.

Mme VERDIER explique que la Conservatoire du Littoral a étudié deux options : l'utiliser comme point de surveillance pour les oiseaux ou le détruire compte tenu de son manque d'intérêt patrimonial, historique et naturel. Il a été décidé de le démolir car il n'apportait aucun intérêt dans la gestion du site.

Mme SIROL n'est pas convaincu que ce soit la bonne décision qui a été prise et déplore l'action du Conservatoire du Littoral en général.

Mme BOIVIN rappelle que la finalité du DOCOB est la préservation des habitats d'intérêt communautaire.

M. AUGUSTY prend acte du point de vue de l'APVZH sur le mas Petit et en l'absence d'observations des autres membres du comité de pilotage sur ce point demande au cabinet BIOTOPE de poursuivre sa présentation.

Mme BOIVIN commente ensuite le tableau relatif aux mesures agri-environnementales et aux contrats d'agriculture durable (CAD).

A la question relative aux CAD posée par Mme ROCHON, M. DUBOST indique que ceux-ci s'adressent aux trois éleveurs et que les mesures obligatoires constituent un minimum dans le cadre de la contractualisation d'un CAD.

M. DELCAYROU ajoute que les mesures de gestion ne pourront être financées qu'à travers ces contrats.

Mme ROCHON s'inquiète du devenir de son exploitation et notamment du maintien de ses salariés compte tenu de l'obligation de mise en œuvre des mesures de gestion et du montant de l'aide mentionné dans la fiche PHE13 (45,73 €/ha/an). Elle ne pourra plus continuer à fonctionner.

M. DUBOST précise que les montants ne sont pas définitifs et qu'ils ne s'appliquent ainsi que les mesures de gestion qu'aux surfaces où sont présents les habitats prioritaires.

M. DELCAYROU propose à Mme ROCHON de se retrouver, avec les deux autres éleveurs, autour d'une carte dès que l'approbation du DOCOB aura été arrêtée afin de définir de façon précise les parcelles concernées par un CAD.

M. TORRENS tient à attirer l'attention sur l'importance de la présence des élevages sur le site car ils permettent, ainsi que les chasseurs, le maintien d'espaces ouverts et contribuent ainsi à la lutte contre les incendies. Les aides dans le cadre des CAD ne lui paraissent pas suffisantes ; il faut trouver d'autres sources de financement.

M. DELCAYROU convient que les outils financiers mis en place par le gouvernement sont rigides mais il existe une possibilité de les abonder par des financements européens et des collectivités territoriales.

M. DUBOST précise que le DOCOB n'est pas un document figé : les fiches ont repris les situations actuelles. Il ajoute que de plus il est basé sur la présence des éleveurs. Il ne constitue pas un frein pour les acteurs du site mais une plus value pour les projets.

M. NAVARRO fait remarquer que l'objectif relatif au suivi des herbiers de phanérogames (fiche CS5) n'est pas une priorité : à son sens la priorité c'est le maintien de l'herbier.

Mme BOIVIN indique que le maintien de l'herbier est repris dans l'objectif « maintien de la lagune ».

M. DUBOST présente ensuite le calendrier global des actions, calendrier qui avait été demandé lors du dernier comité de pilotage.

L'exposé terminé et en l'absence de remarques supplémentaires, M. AUGUSTY propose de passer au vote pour l'approbation du DOCOB.

Le DOCOB est approuvé à l'unanimité, moins un vote contre et une abstention.

M. DELCAYROU précise que la validation deviendra définitive lorsque le préfet aura pris l'arrêté d'approbation.

3) information sur la ZPS :

M. DELCAYROU développe ce point de l'ordre du jour.

Il explique qu'une circulaire du ministère de l'écologie et du développement durable en date du 23 novembre 2005 a demandé aux préfets de relancer le processus de désignation des sites afin d'achever le réseau NATURA 2000, notamment au titre de la directive « oiseaux ». La finalisation du

réseau doit intervenir au plus tard fin 2005, faute de quoi les risques de saisine de la Cour de Justice de la Communauté Européenne avec demande d'astreinte journalière seront extrêmement sérieux.

Le site de Canet est concerné par cette relance au titre de la directive « oiseaux » compte tenu de la présence d'oiseaux patrimoniaux inscrits à l'annexe I de la directive.

C'est pourquoi, il informe de manière formelle aujourd'hui les membres du comité de pilotage qu'une proposition de zone de protection spéciale (ZPS) sera faite à la Commission Européenne. Son périmètre sera rigoureusement identique à celui de la directive « habitats ».

Par ailleurs, il précise qu'un comité départemental de suivi NATURA 2000 se tiendra le 13 juin prochain au cours duquel un programme de travail sera présenté. Les consultations des collectivités territoriales débiteront à la suite de cette réunion. Un dossier comprenant une carte du périmètre ainsi qu'un document de synthèse (formulaire standard de données) leur sera envoyé.

M. COURMONT demande des précisions sur le nouveau DOCOB.

M. DELCAYROU indique qu'il devra comprendre des mesures de gestion pour les oiseaux. Ce sera un complément du DOCOB de la directive « habitats ».

Il rappelle ensuite les récentes modifications apportées par la loi sur le développement des territoires ruraux à la gestion des sites NATURA 2000 : le préfet arrête la composition du comité de pilotage mais ce sont les collectivités territoriales qui élisent son président. De plus, les élus siégeant au comité de pilotage désignent par mi eux l'opérateur du site. L'Etat est représenté au titre de l'accompagnement (notamment financier) de la procédure.

M. COURMONT regrette que seul le secteur de l'étang de Canet/Saint-Nazaire ait été retenu pour le périmètre de la ZPS car d'autres zones humides périphériques (étang de Villeneuve, embouchure du Tech et Prades de Montescot) ont une interaction sur la présence des espèces sur le site.

M. DELCAYROU indique que le périmètre défini est au cœur de la problématique et a été retenu pour en faciliter sa gestion.

Mme SIROL demande s'il n'existe pas une possibilité de classer l'étang en réserve naturelle.

M. DELCAYROU répond que le classement en réserve naturelle nationale n'est pas possible et qu'en ce qui concerne les réserves naturelles régionales l'initiative du classement appartient à la région.

4) information sur la démarche contrat d'étang :

M. DUBOST présente la démarche contrat d'étang en précisant que la position de l'Agence de l'Eau est très claire sur le fait que la mise en œuvre du contrat devra être portée par une structure unique ayant légitimité et compétence géographique sur l'ensemble du bassin versant, le portage de la démarche n'impliquant pas nécessairement une compétence travaux pour cette structure.

Cependant, la concertation dans le cadre de l'élaboration du contrat d'étang peut d'ores et déjà démarrer.

C'est dans ce cadre que lors de la dernière réunion du groupe de travail les quatre objectifs présentés ont été arrêtés.

L'objectif « améliorer le fonctionnement hydraulique de la lagune » reprend notamment les observations de l'APVZH formulées lors des différents comités de pilotage.

Le but de la démarche c'est de finaliser le contrat fin 2006 pour engager rapidement les actions.

Mme SIROL signale que l'augmentation de la pollution de l'étang est liée à la déviation du canal d'Elne sur l'Agouille de la Mar. Il aurait été plus judicieux de le dévier sur le Tech.

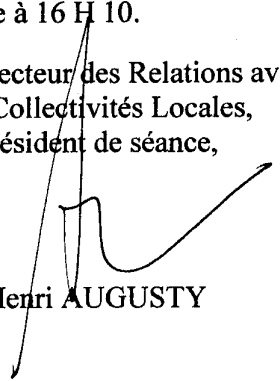
M. PUMAREDA partage l'analyse de Mme SIROL sur ce point. Il s'était opposé à la dérivation du canal d'Elne sur l'étang. Toutefois, il constate qu'une amélioration du fonctionnement de la station d'épuration d'Elne et celle du traitement des effluents des caves coopératives en particulier ont contribué à un ralentissement de la pollution.

M. DUBOST poursuit sa présentation en précisant qu'actuellement six structures sont réunies autour de la table mais chacune d'entre elles ne s'engagera qu'à la fin. Le débat reste très institutionnel pour l'instant ; l'information des associations sera faite régulièrement.

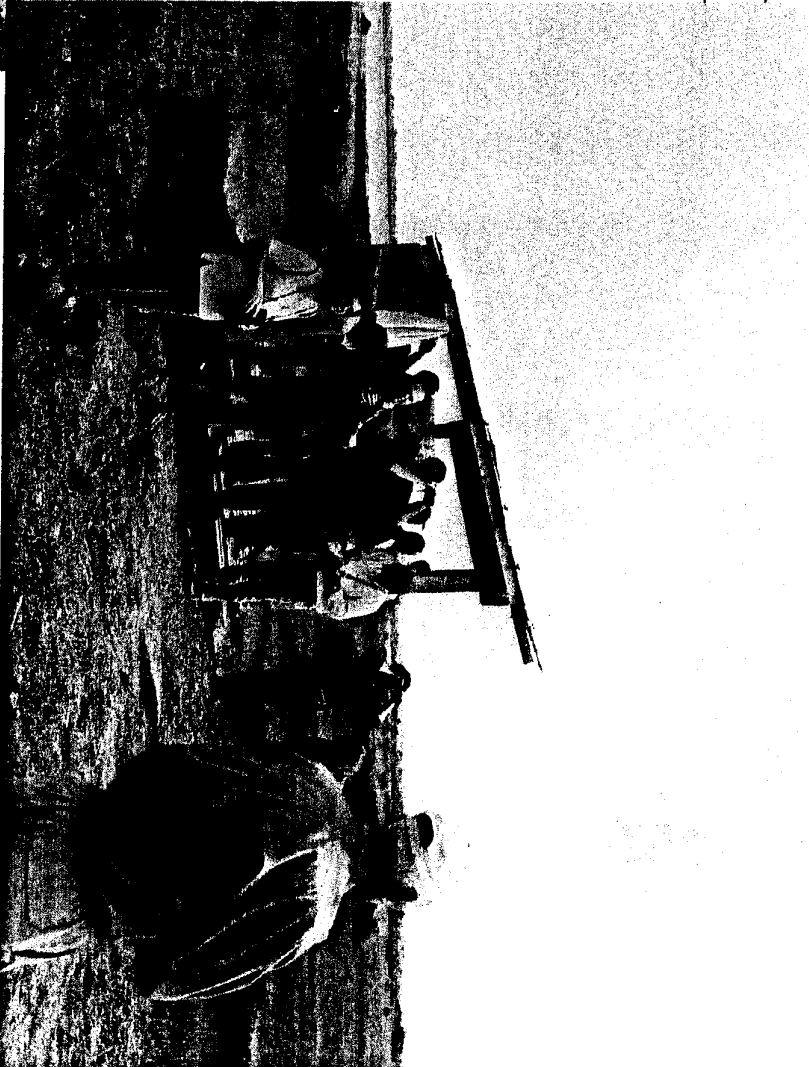
* * *

L'ordre du jour étant épuisé, M. AUGUSTY lève la séance à 16 H 10.

M. le Directeur des Relations avec
Les Collectivités Locales,
Président de séance,

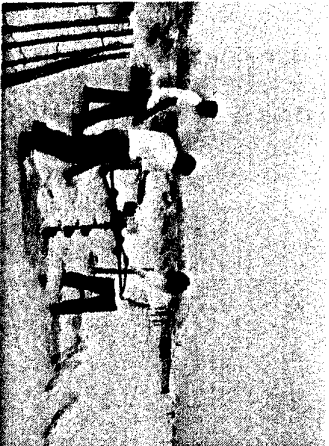


Henri AUGUSTY



Validation du Document d'Objectifs

Sommaire



- Le calendrier de l'élaboration du DOCOB
- Modification à la marge du périmètre
- Les nouvelles fiches
- Les fiches agricoles
- Validation du DOCOB
- Quelques Informations
 - *la procédure ZPS*
 - *la démarche « contrat d'étang »*

Phase 1: inventaire et analyse de l'existant =
*Présentation des diagnostics écologiques
et socio-économique*

Phase 2: définition des objectifs
de développement durable =
*Validation des diagnostics écologiques
et socio-économique*

Phase 3: Les propositions de gestion =
Validation du programme d'action

**Gestion
Mise en
œuvre**

**Comité de
gestion**

Décembre 05

**1er
COPIL
oct02**

**2ieme
COPIL
sept03**

**3ieme
COPIL
juin04**

**4ieme
COPIL
Déc04**

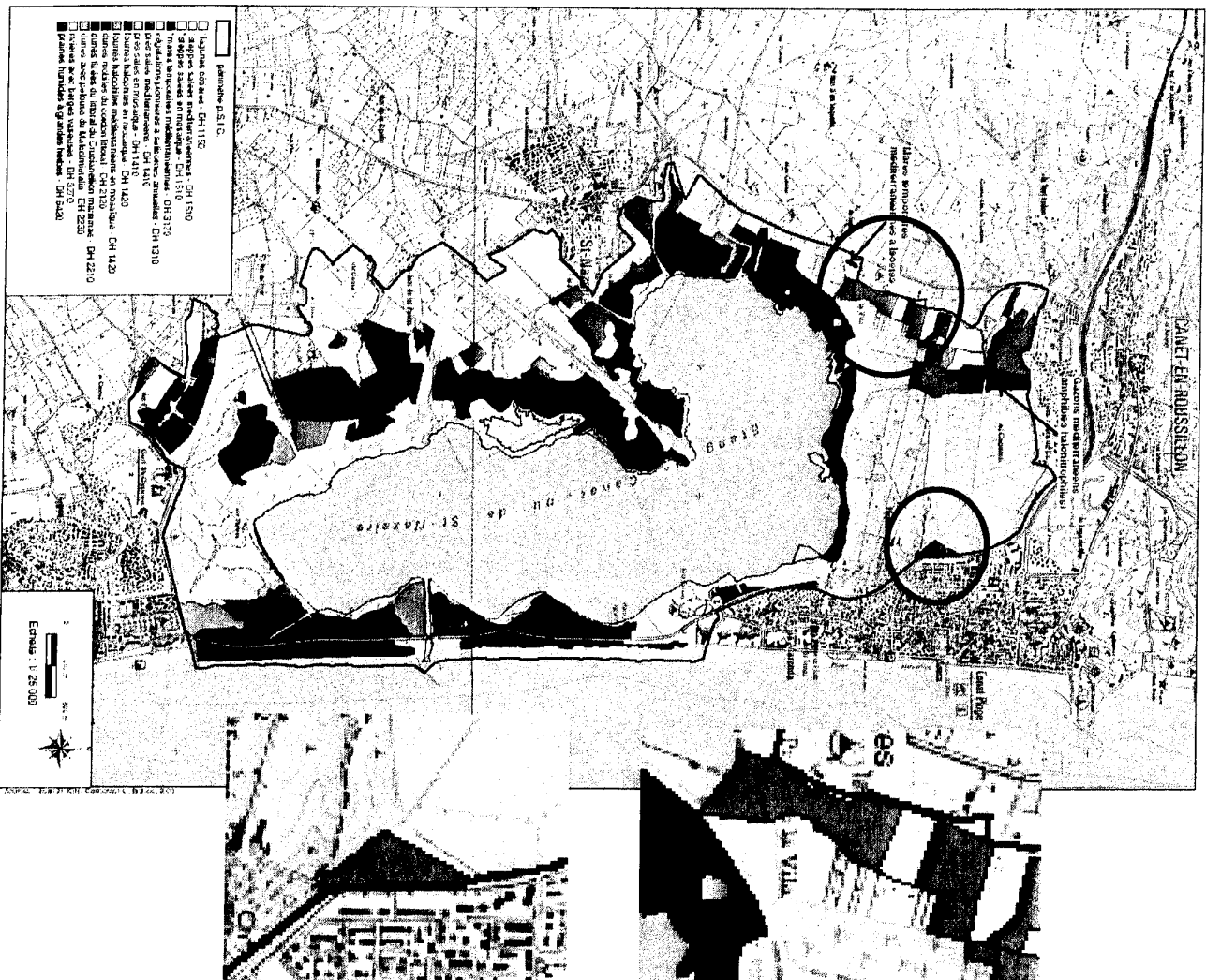
**5ieme
COPIL
Mai05**

AT1 AT2

AT3 AT4

AT5

Groupe de travail



Correction à la marge du périmètre

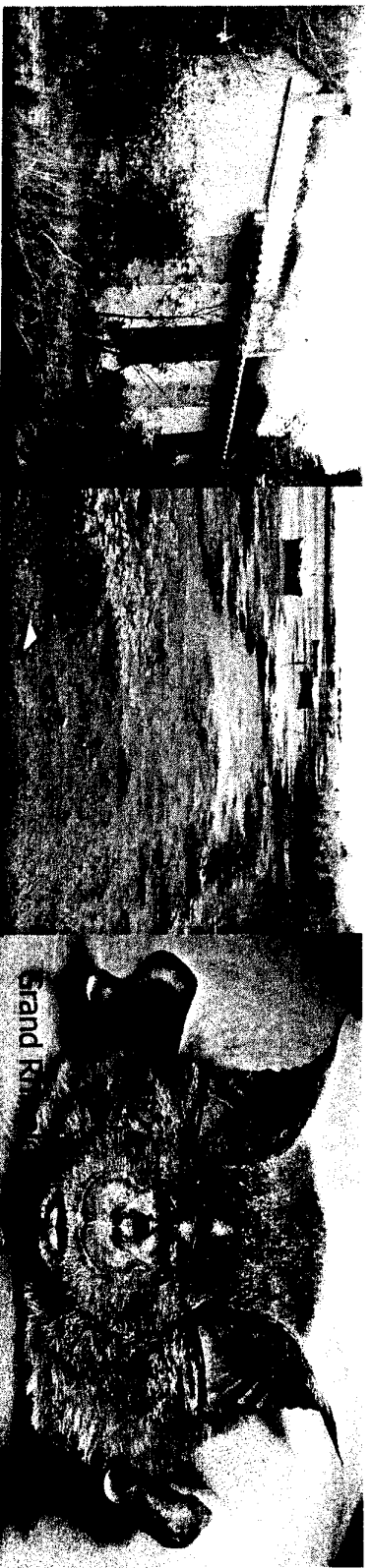
Pourquoi?

- Présence d'habitats d'intérêt communautaire
- Pour permettre la contractualisation

- Accroissement de 8 ha
- Surface avant modification: 1864 ha
- Nouvelle surface: 1872 ha

Nouvelles fiches actions

- AC10 - Démolition de la Dépendance du Mas Petit (p. 186)
- CS5 - Élaborer et mettre en œuvre un protocole de suivi des herbiers de phanérogames (p. 207)
- CS6 - Inventorier l'ensemble des espèces de chiroptères sur le site (p. 210)
- CS12 - Suivre l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires (p. 222)



Remarque: Pour chaque fiche action les remarques apportées par le Conservatoire du littoral et les membres du comité de pilotage ont été prises en compte.

Mesures agri-environnementales et CAD

MAE	Corrélation CAD	Habitats naturels concernés	Fiches actions
0501A10: plantation et entretien d'une haie monolinéaire	Mesure optionnelle	Linéaires d'arbres	PHE21
0501A20: plantation et entretien d'une haie monolinéaire et plurispécifique	Mesure optionnelle	Linéaires d'arbres	PHE21
0602A20: entretien d'un alignement d'arbres	Mesure optionnelle	Linéaires d'arbres	PHE21
1601A: utilisation tardive de la parcelle	Mesure optionnelle	Prairies humides	PHE18
1903A20: maintien des ressources herbacées par le pâturage extensif sur les parcours méditerranéens	Mesure obligatoire	Prés salés Mares temporaires à Isoètes Mares temporaires amphibies halonitrophiles	PHE3 PHE13 PHE14
1903A30: maintien par le pâturage des landes, bois méditerranéens et parcours humides littoraux avec arrêt de la dynamique d'embroussailllement : ligneux bas de <40%	Mesure obligatoire Mesure optionnelle	Prés salés Fourrés halophiles	PHE3 PHE7
2001A30: maintien en gestion extensive de la prairie par la fauche (plus éventuellement le pâturage)	Mesure obligatoire	Prairies humides	PHE18

Remarques: ces mesures peuvent faire l'objet d'un CAD ou peuvent être incluses dans un CAD plus large. Toute personne voulant s'engager dans un CAD sur le site devra contractualisée les mesures dites « obligatoires ».

Calendrier global des actions

Action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
PHE1 à PHE4						
PHE5 à PHE7						
PHE8 à PHE15						
PHE16 et PHE17						
PHE18						
PHE19						
PHE20 et PHE21						
PHE22 et PHE23						
PHE24						
PHE25						
PHE26						
PHE27						
AC1 et AC2						
AC3						
AC4 à AC9						
AC10						
IS1						
IS2						
IS3 et IS4						
CS1 à CS3						
CS4						
CS5						
CS6						
CS7						
CS8						
CS9						
CS10						
CS11						
CS12						

SALE PRICE \$101,465

ESTACION PARA LAS VIVIENDAS DE L'ESPACIO
NACIONAL EL GRAN RIVIERA LAS CORTES

AGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

ISTORIQUE DE LA ZONE D'ETUDE

1. LA PERSONNE ANCIENNE : DU MOYEN-ÂGE A 1973

Validation

du DOCOB

III.1. LE CONSTAT

Cette notice de Validation constitue, dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'information, un document de la Commission d'accès à l'information.

Andover

3.1. PERSONAL RESPONSIBILITY AND ACCIDENTAL DEATH

7-10-68
16-17-68
18-19-68

DOCUMENT BY SYNTHESIS

Address: **Dr. Anna-Carina Lundberg, Department of Clinical Medicine, Umeå University, SE-901 87 Umeå, Sweden**
E-mail: **anna-carina.lundberg@med.umu.se**

V. LE DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

V.1. PRESENTATION SYNTHETIQUE ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNICABLES

V.1.1. LES MATÉRIELS MATIÈRES

Sur les 6 372 ha de MSA Natura 2000, les habitats les plus importants au sein du paysage sont classés 12, 101 et 102.

[illegible]

VI. LE PROGRAMME D'ACTIONS

1.1. QU'EST-CE QUE LE RESEAU NATURE 2000 ?

Author's Article 266
The Definitive Guide to the New York City Police Department's "Stop-and-Frisk" Policy

1. NATURA 2000 : CONTEXTE GENERAL

[illegible]

En el presente trabajo se han estudiado los efectos de la administración de un fármaco de acción rápida (nitroglicerina) en la actividad de la enzima α -glucosidasa en el músculo cardíaco de la especie *Rattus norvegicus*. Los resultados obtenidos indican que la administración de este fármaco produce una disminución de la actividad de la enzima en el músculo cardíaco de la especie *Rattus norvegicus*. Este efecto puede ser debido a la acción directa del fármaco sobre la enzima, o bien a un efecto indirecto a través de la acción del fármaco sobre el sistema nervioso central.

2. Prinzip der Induktionsmethode

1. What are the different types of research?
2. What are the different types of research?
3. What are the different types of research?
4. What are the different types of research?
5. What are the different types of research?

Le 26 avril, la route était en très mauvais état. Les routes étaient en très mauvais état. Les routes étaient en très mauvais état.

[illegible]

1. "The Government has no intention of making any concession to the Communist or other forces of sabotage."

2. "Although the Government has not decided how to deal with the situation, it is not in a position to make any concession."

3. "The Government has no intention of making any concession to the Communist or other forces of sabotage."

4. "The Government has no intention of making any concession to the Communist or other forces of sabotage."

5. "The Government has no intention of making any concession to the Communist or other forces of sabotage."

6. "The Government has no intention of making any concession to the Communist or other forces of sabotage."

7. "The Government has no intention of making any concession to the Communist or other forces of sabotage."

8. "The Government has no intention of making any concession to the Communist or other forces of sabotage."

9. "The Government has no intention of making any concession to the Communist or other forces of sabotage."

10. "The Government has no intention of making any concession to the Communist or other forces of sabotage."



LaZPS

PROSPERITA' E' DAVANTI A NOI CON I SUOI BENEFICI, MA IL CONCETTO DI CACCIA
E' MUTATO. ESPRIME UN'IDEA DI SOSTENIBILITA' LA PRODUZIONE DI CACCIA

OISEAUX À RÉSERVE ENVIRONNEMENTALE			
Plongeon catmarin	Milan noir	Combattant varié	
Plongeon arctique	Circæte jean le Blanc	Chevalier sylvain	
Grèbe esclavon	Busard des roseaux	Mouette mélanocéphale	
Grand Cormoran ssp sineensis	Busard Saint-Martin	Sterne pierregarin	
Butor étoilé	Busard cendré	Sterne hansel	
Blongios nain	Balbusard pêcheur	Sterne naine	
Bihoreau gris	Faucon émerillon	Sterne caugek	
Crabier chevelu	Faucon pèlerin	Guifette moustac	
Aigrette garzette	Marouette ponctuée	Guifette noire	
Grande Aigrette	Talève sultane	Martin-pêcheur d'Europe	
Héron pourpré	Grue cendrée	Rollier d'Europe	
Cigogne noire	Outarde canepetière	Alouette calandrelle	
Cigogne blanche	Glaréole à collier	Gorgebleue à miroir	
Flamant rose	Echasse blanche	Fauvette pitchou	
Fulligule nyroca	Avocette élégante	Lusciniole à moustaches	
Nette rousse	Oedicnème criard		
Bondrée apivore	Pluvier doré		

• Oiseaux remarquable (non inscrites à l'Annexe I de la Directive oiseaux)

Chevêche d'Athéna	Panure à moustaches	Gravelot à collier interrompu
Rémiz penduline	Fuligule milouin	Fuligule morillon
Foulque macroule	Canard souchet	

Le contrat d'étang



Ce document permet d'afficher la volonté des acteurs et la vision globale des enjeux auprès des partenaires institutionnels et financiers.

Ce document permet d'afficher la volonté des acteurs et la vision globale des enjeux auprès des partenaires institutionnels et financiers.

Un maître d'ouvrage par fiche action, mais plusieurs **Maîtres d'ouvrages** pour un contrat de milieux.

Les objectifs du contrat d'étang de Canet- Saint Nazaire

**Préservation du milieu naturel et de la
biodiversité,**

**Mettre hors de danger du risque
inondation les populations tout en
préservant l'étang,**

**Améliorer le fonctionnement
hydraulique de la lagune,**

**Diminuer la pollution et améliorer la
qualité des eaux.**

